



Manuel
Curiosités
dans **suissemobile.ch**

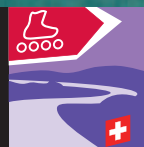
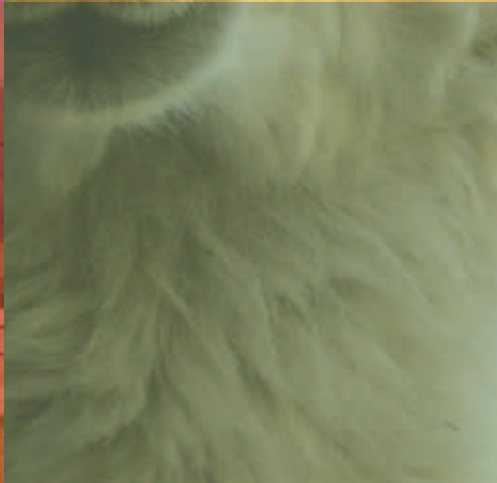
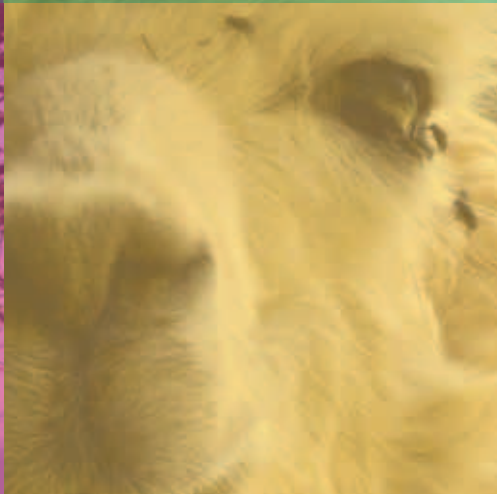
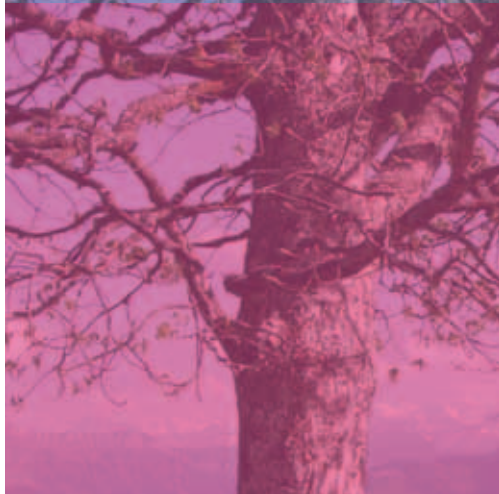
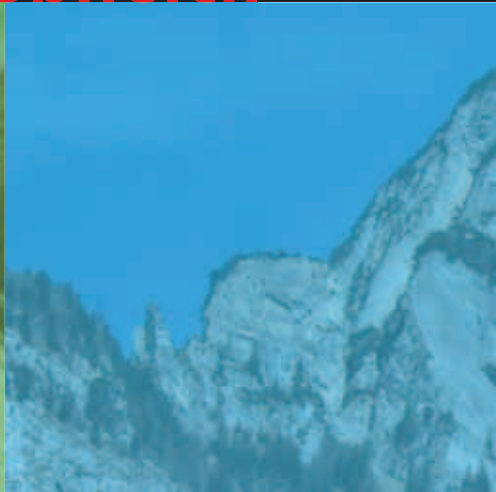
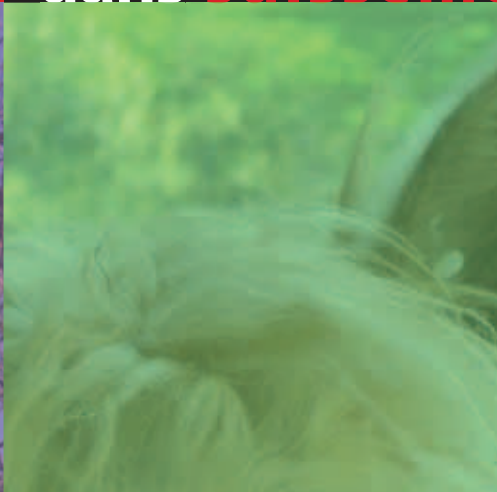


Table des matières

	Page
Domaine de validité	3
Situation initiale et but	3
Conditions-cadre	4
Critères	5
Procédure	6
Délais	7
Coûts et financement	7

Impressum

Editeur:

Fondation SuisseMobile
Finkenhubelweg 11, Case postale 8275
3001 Berne
Tél.: 031 307 47 40
E-mail: info@suissemobile.ch

Date: 23 mars 2009

Disponible par téléchargement sous suissemobile.org (rubrique download)

Le projet SuisseMobile au niveau local est soutenu par le Secrétariat à l'économie (seco)

Domaine de validité

Ce manuel règle l'intégration de curiosités dans le site Web suisse mobile.ch.

Il s'adresse plus particulièrement aux organisations touristiques

Situation initiale et but

SuisseMobile est le réseau pour la mobilité douce (MD), en particulier dans les domaines des loisirs et du tourisme. SuisseMobile coordonne l'ensemble des itinéraires officiellement et uniformément balisés pour les domaines de la marche, du vélo, du VTT, des rollers et du canoë en Suisse.

SuisseMobile coordonne la planification, la réalisation, l'entretien et le développement des itinéraires nationaux, régionaux et locaux pour la mobilité douce en Suisse, sur la base des normes en vigueur et plus particulièrement en collaboration avec la Confédération, la principauté du Liechtenstein, les cantons et des partenaires privés.

SuisseMobile communique au niveau national et international les itinéraires nationaux, régionaux et locaux, de manière officielle et plus particulièrement en collaboration avec Suisse Tourisme, swisstopo / KOGIS, les CFF (par le site Web officiel suisse mobile.ch), avec les partenaires du domaine des éditions (pour les guides officiels) et avec le GI SuisseMobile (pour les offres à réserver sur plusieurs jours).

Dans suisse mobile.ch, les touristes sont informés des curiosités le long des itinéraires de SuisseMobile. Ces curiosités relèvent des domaines de la nature et de la culture. Elles ont été retenues et sont communiquées dans le cadre de partenariats avec les autorités nationales compétentes.

La rubrique "Curiosités" dans suisse mobile.ch doit comprendre les 500 meilleures de Suisse. Ainsi, l'attractivité des informations à propos des itinéraires de SuisseMobile devrait encore être améliorée. Les travaux d'intégration se dérouleront plus particulièrement en 2009 en vue de la saison 2010.

Ces travaux d'intégration se dérouleront avec les organisations touristiques responsables. Ainsi, l'utilisation avantageuse de contenus existants en grande partie chez ces organisations visera à obtenir une haute qualité et une garantie durable des informations sur les curiosités.

SuisseMobile offre ainsi aux organisations touristiques la chance de présenter gratuitement leur région et leurs meilleures curiosités sur suisse mobile.ch, la plateforme centrale sur le Web pour la mobilité douce en Suisse. Ainsi, les informations destinées aux touristes devraient être améliorées et les chances renforcées pour la destination Suisse dans les marchés internationaux et internationaux pour le domaine de la mobilité douce.

Conditions-cadre

Compétences

Les droits et les obligations pour l'intégration de curiosités dans suissemobile.ch seront réglés contractuellement entre SuisseMobile et l'organisation touristique correspondante responsable. SuisseMobile visera à passer des conventions plus particulièrement avec les régions touristiques.

Les organisations touristiques sont compétentes pour les tâches suivantes:

- Sélection des curiosités en concertation avec SuisseMobile
- Préparation et traduction (d / f / i / e) des descriptions, y compris le choix des photos
- Transmission des descriptions et des images à l'aide du formulaire en ligne pour l'intégration dans suissemobile.ch
- Contrôle annuel et actualisation des informations

SuisseMobile est compétent pour les tâches suivantes:

- Fixation du nombre de curiosités (répartition en proportion de la surface couverte par les organisations touristiques)
- Contrôle de qualité du choix des curiosités en concertation avec les organisations touristiques
- Contrôle de qualité des informations sur les curiosités
- Activation dans suissemobile.ch des informations transmises par les organisations touristiques à l'aide du formulaire en ligne
- Mise en relation des curiosités avec d'autres informations dans suissemobile.ch et implantation dans la carte Web

Genre de la description

- Titre (en quatre langues d / f / i / e)
- Introduction résumant le plus important de la curiosité (max. 250 signes, en 4 langues d / f / i / e)
- Description complète de la curiosité (environ 1000 signes, en 4 langues d / f / i / e)
- Deux photos typiques
- Si pertinent, lien pour de plus amples informations (p. ex. sites Web de musées dans les langues disponibles d / f / i / e)
- Marque ou logo de l'organisation touristique y compris ses liens vers les langues à disposition (d / f / i / e)

SuisseMobile revendique le droit d'utiliser gratuitement les textes et les photos des curiosités dans le cadre de ses activités et en accord avec l'organisation touristique.

Critères

Généralités

- Rayonnement national (critère prépondérant)
- Intérêt auprès d'un large public-cible
- Emplacement immédiatement à proximité des itinéraires de SuisseMobile
- Permanence ou au moins plusieurs années d'existence
- Disponibilité pendant la bonne saison (en général d'avril à octobre)
- Accessibilité au moins 5 jours par semaine
- N'est pas un évènement ou une manifestation
- N'est pas un itinéraire de mobilité douce

Pour la catégorie culture

- Bâtiments historiques (p. ex. cloître, vieille ville etc.)
- Musées
- Etc.

Les voies de communication historiques de la Suisse faisant partie de l'inventaire fédéral (IVS) ont été déjà décrites dans le cadre d'un partenariat avec l'Office fédérale des routes (OFROU) et en collaboration avec ViaStoria. C'est pourquoi il n'est pas nécessaire que les organisations touristiques proposent de telles curiosités de cet ordre.

Pour la catégorie découverte

- Points de vue et sommets (p. ex. Jungfraujoeh, Chasseral)
- Thermes et parcs aquatiques (p. ex. thermes de Vals, Alpamare)
- Zoos et parcs animaliers
- Fromageries modèles et analogues
- Curiosités naturelles (p. ex. grottes, lacs souterrains)
- Etc.

Pour la catégorie nature

La catégorie nature est couverte par des partenariats au niveau national (Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels (IFP), parcs d'importance nationale, sites marécageux, prairies). C'est pourquoi il n'est pas nécessaire que les organisations touristiques proposent de telles curiosités dans cette catégorie.

Procédure

Phase 1: Convention

- SuisseMobile conclut une convention avec l'organisation touristique responsable pour l'intégration de ses curiosités dans suisse-mobile.ch.

Phase 2: Sélection des curiosités

- L'organisation touristique établit une liste des curiosités envisageables.
- SuisseMobile examine la liste et procède à une sélection en concertation avec l'organisation touristique.
- SuisseMobile met à disposition le formulaire de transmission en ligne.

Phase 3: Description des curiosités

- L'organisation touristique rédige un exemple de description selon les prescriptions de SuisseMobile.
- SuisseMobile examine l'exemple et discute des résultats avec l'organisation touristique.
- L'organisation touristique rédige toutes les descriptions conformément à la discussion.
- L'organisation touristique traduit toutes les descriptions en allemand, en français, en italien et en anglais selon les besoins.
- L'organisation touristique met à disposition deux photos pour chaque curiosité.
- L'organisation touristique décide de la marque et des éventuels liens.

Phase 4: Saisie des curiosités dans le formulaire de transmission en ligne

- L'organisation touristique saisit les informations de toutes les descriptions dans le formulaire de SuisseMobile pour les transmissions en ligne.
- SuisseMobile contrôle les descriptions, les photos, les liens et la marque transmis.
- SuisseMobile active les curiosités transmises en ligne.

Phase 5: Actualisation annuelle

- L'organisation touristique contrôle et actualise annuellement, sur demande de SuisseMobile, les textes, les photos, les adresses, les logos et les liens.

Délais

- Phase 1: Conventions fin juin 2009
- Phase 2: Sélection des curiosités fin août 2009
- Phase 3: Description des curiosités fin janvier 2010
- Phase 4: Saisie des curiosités dans le formulaire de transmission en ligne fin janvier 2010
- Phase 5: Actualisation annuelle chaque année en janvier

L'intégration de curiosités est possible durant les années 2011 et 2012 dans le cadre du nombre convenu.

Le remplacement de curiosités est possible les années suivantes dans le cadre du nombre convenu et en concertation avec SuisseMobile

Coûts et financement

Tâches relevant de SuisseMobile

SuisseMobile couvre les coûts pour l'intégration initiale et l'exploitation des curiosités dans suisse-mobile.ch (coordination, contrôles de qualité, programmation, cartographie).

Tâches relevant de organisations touristiques

Les organisations touristiques se chargent à compte propre de tous les travaux pour l'intégration de leurs curiosités dans suisse-mobile.ch (propositions de sélection, descriptions, photos, traductions, saisies et actualisations annuelles)